

Le dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Grand-Duché de Luxembourg

Rapport
d'évaluation 2022
RÉSUMÉ





« Scolariser les élèves à besoins spécifiques dans les mêmes classes que leurs camarades, à l'école fondamentale ou au lycée, lorsque cette inclusion est possible et souhaitée par les parents, est le principe fondamental du dispositif désormais en place. »

**Claude Meisch,
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse**

Le Rapport d'évaluation du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques, qui est présenté dans ce résumé, permet de juger de l'efficacité du nouveau dispositif mis en place suite aux réformes de 2017 et de 2018 par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE).

À travers un sondage auprès des membres des personnels enseignants, éducatifs et psycho-sociaux de l'enseignement fondamental, de l'enseignement secondaire et des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée, d'une étude de la Commission nationale d'inclusion (CNI) et d'une étude des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée menée par l'agence de consulting Exigo, le Rapport d'évaluation dresse un état des lieux de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques au Luxembourg et rend compte des progrès accomplis depuis les réformes.



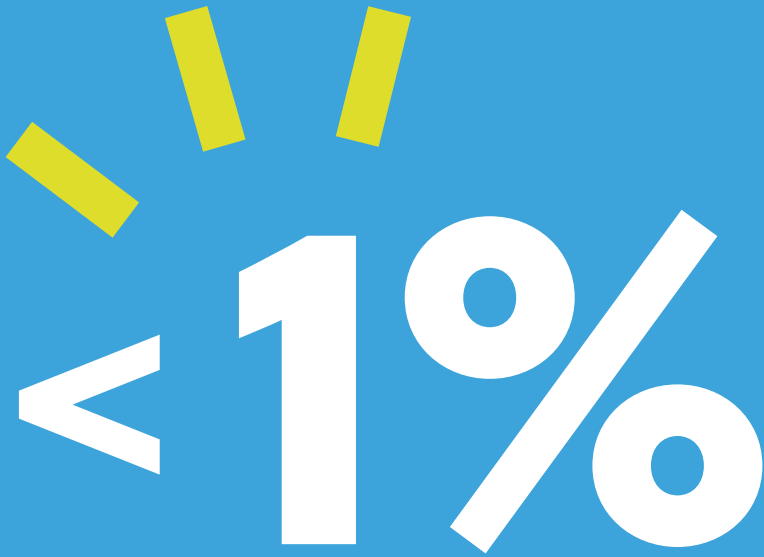
Un dispositif qui fait ses preuves

Si cette évaluation confirme une bonne acceptation du nouveau dispositif par les acteurs de l'Éducation nationale, elle prouve également le bien fondé de la politique actuelle en matière d'inclusion scolaire avec notamment l'augmentation notoire des prises en charge ambulatoires et inclusives, au détriment des scolarisations spécialisées, dites non-inclusives.

6 axes d'amélioration

Le Rapport d'évaluation permet en outre de mettre en exergue 6 axes qui demandent une attention particulière dans le cadre d'une amélioration continue du dispositif et de ses composantes. Il offre en même temps des perspectives d'évolution et présente différentes mesures en développement ou en cours d'implémentation qui permettront d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins spécifiques du Grand-Duché de Luxembourg.

Ce résumé liste les principaux points identifiés comme points à améliorer lors de l'évaluation et expose les mesures prises par le MENJE en conséquence.



< 1%

Actuellement, moins de 1% de tous les élèves au Luxembourg bénéficie d'une scolarisation spécialisée dans un Centre de compétences en psychopédagogie spécialisée ou d'une scolarisation à l'étranger, sur décision de la CNI.

Axe 1 **La connaissance des principes de l'éducation inclusive et du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques**



POINTS À AMÉLIORER

- La formation des enseignants sur la thématique de l'éducation inclusive
- Le niveau de connaissance et de compréhension des personnels enseignant et socio-éducatif, des élèves et des parents d'élèves, relatifs au dispositif et des possibilités d'inclusion
- La coordination et le soutien destinés aux élèves primo-arrivants et à besoins spécifiques



MESURES

- Création d'un Master spécifique à l'éducation inclusive à partir de la rentrée de l'année universitaire 2024-2025
- Développement de l'offre de formation continue de l'Institut de Formation de l'Éducation nationale (IFEN) et des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée concernant la scolarisation des élèves à besoins spécifiques à l'attention des personnels enseignant et socio-éducatif
- Augmentation des moyens financiers du MENJE dédiés aux missions de communication et de sensibilisation relatives à l'éducation inclusive
- Projet de loi déposé en septembre 2022 concernant la création du Service de l'intégration et de l'accueil scolaires (SIA) qui permettra un accompagnement des élèves primo arrivants et à besoins spécifiques dans les démarches auprès des différentes commissions

Axe 2 Les procédures et délais

POINTS À AMÉLIORER

- La simplification des procédures administratives nécessaires à la mise en place d'une prise en charge par un Centre de compétences en psycho-pédagogie spécialisée
- La réduction des délais de mise en place de mesures et plus spécifiquement de la phase de diagnostic spécialisé par un Centre de compétences en psycho-pédagogie spécialisée

MESURES

- Elaboration en cours d'un projet de loi visant à alléger les procédures, à harmoniser et adapter les composantes du dispositif aux réalités du terrain et d'intégrer la Commission des aménagements raisonnables (CAR) au sein du dispositif de prise en charge des élèves à besoins spécifiques
- Introduction de délais concernant la réalisation du diagnostic spécialisé par un Centre de compétences en psycho-pédagogie
- Digitalisation des dossiers d'élèves et mise en place d'un système de gestion électronique de documents



Les différentes mesures d'aide qui sont proposées aux élèves à besoins spécifiques sont destinées en premier lieu à permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans l'enseignement régulier.

Axe 3

La coordination et la coopération entre et avec les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée



POINTS À AMÉLIORER

- La collaboration entre les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et la CNI et entre les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et les acteurs de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire
- Le choix ou l'identification d'un ou plusieurs Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée dans le cas d'un élève à besoins spécifiques présentant plusieurs troubles associés
- La coordination des offres des Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée en matière d'accès à la formation professionnelle et d'insertion sur le marché du travail des jeunes à besoins spécifiques



MESURES

- Création de plateformes d'échange et de groupes de travail thématiques
- Développement de synergies entre les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et de l'échange de bonnes pratiques
- Restructurations internes et conceptuelles de l'Agence pour la transition vers une vie autonome (ATVA) en vue d'une meilleure coordination des offres en matière d'accès à la formation professionnelle et d'insertion sur le marché du travail pour jeunes à besoins spécifiques

Axe 4 La mise en réseau et les échanges entre acteurs responsables de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques

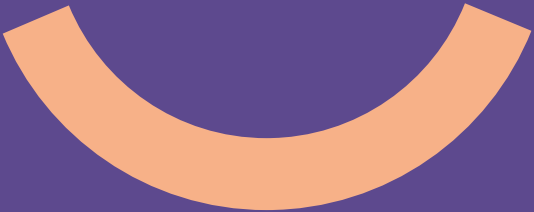
POINTS À AMÉLIORER

- Les échanges et la mise en réseau entre les écoles, les lycées et les différentes structures et composantes du dispositif

MESURES

- Mise en place de différentes plateformes interactives
- Organisation d'échanges au niveau national en vue de rapprocher les différents acteurs du dispositif de scolarisation des élèves à besoins spécifiques
- Planification d'une plus étroite collaboration entre les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée et l'Institut de Formation de l'Éducation Nationale (IFEN) afin de développer l'offre de formation
- Initiation de la part du MENJE de projets communs et d'activités partagées

Un des constats principaux de l'évaluation est qu'il existe une très grande implication et un fort dévouement de tous les groupes de personnels encadrant des élèves à besoins spécifiques.



Axe 5 **Les freins et les obstacles à l'inclusion rencontrés sur le terrain**



POINTS À AMÉLIORER

- L'exacerbation des difficultés d'apprentissage liées au multilinguisme et à l'alphabétisation en allemand chez les élèves à besoins spécifiques
- La réduction du risque de résultats faussés issus de tests réalisés dans une langue différente de la langue maternelle de l'élève
- L'accessibilités des documents
- La réduction du risque de décrochage scolaire des élèves à besoins spécifiques et leur transition vers la vie active
- L'obtention de certifications validant les apprentissages et valorisant les compétences acquises pour tous les élèves à besoins spécifiques
- L'accompagnement lors du transport scolaire d'élèves requérant la présence d'un professionnel de santé ou d'élèves présentant un risque important d'actes d'auto- ou d'hétéro-agressivité
- La capacité des élèves à poursuivre leur enseignement lors de séjours prolongés dans un hôpital
- L'accompagnement et l'assistance pour les gestes relatifs à l'hygiène des élèves à mobilité réduite



MESURES

- Mise en place du projet pilote d'alphabétisation en français « Zesumme wuessen! Alphabetiséierung op Franséisch »
- Élargissement de l'offre en écoles internationales publiques
- Projet de recherche réalisé par l'Université du Luxembourg en collaboration avec le Centre de logopédie ayant pour objectif le développement de tests permettant « un diagnostic équitable face à l'hétérogénéité linguistique exceptionnelle de la population au Luxembourg »
- Projet de recherche réalisé par l'Université du Luxembourg en collaboration avec le Centre pour le développement des apprentissages Grande- Duchesse Maria Thérèse (CDA) ayant pour objectif la création d'outils de diagnostic adaptés à une population multilingue et présentant des troubles de l'apprentissage
- Création d'un service spécifiquement dédié au langage « facile à lire et à comprendre » (FALC) au sein du Centre pour le développement intellectuel (CDI)

MESURES

- Proposition de programmes spécifiques pour prévenir le décrochage scolaire et préparer les élèves à besoins spécifiques à la vie active et autonome
- Prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de la majorité et mise en place d'offres de formation alternatives
- Réflexions portant sur le format d'une future certification documentant et confirmant les acquis des élèves scolarisés au sein d'un Centre de compétences en psycho-pédagogie spécialisée
- Mise en place d'un accompagnement durant le transport scolaire des élèves à besoins spécifiques
- Développement de l'offre d'enseignement en milieu hospitalier
- Intervention du Service d'aide à l'autonomie hygiénique du Centre pour le développement moteur (CDM) pour assister les élèves à besoins spécifiques scolarisés dans l'enseignement régulier
- Recrutement de professionnels au niveau DAP pour assister les élèves à besoins spécifiques lors d'activités de la vie journalière

Axe 6

L'éducation non-formelle et l'enseignement musical

POINTS À AMÉLIORER

- L'accessibilité des offres en éducation non formelle
- La participation des élèves à besoins spécifiques à l'enseignement musical

MESURES

- Remplacement du système de soutien financier des services d'éducation et d'accueil lié à la présence d'un enfant à besoins spécifiques par un système de financement « service d'éducation et d'accueil inclusif »
- Offre de formation aux approches inclusives assurée par le Service National de la Jeunesse (SNJ) aux personnels des services d'éducation et d'accueil, du secteur de la jeunesse et des personnels intervenant lors de colonies de vacances et dans le cadre d'activités sportives
- Projets collaboratifs entre les établissements d'enseignement musical et les Centres de compétences en psycho-pédagogie spécialisée
- Possibilité de bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de l'enseignement musical

IMPRESSUM

© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2022

Coordination

Service de la scolarisation des élèves à besoins spécifiques (S-EBS)

s-eps@men.lu

Tél.: +352 247-85180

ISBN

978-99959-1-345-8

Design

lola strategy&design
www.lola.lu

Impression

Exepro

www.men.lu



**Direction
générale de
l'Inclusion**



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse